

**Présents :** BOUTONNET Nicolas, CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, COSTES Séverine, GANEAU Emmanuelle, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, POUGET Joël, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** BOUTONNET Nicolas

### ORDRE DU JOUR

#### Liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 10 avril 2026

Délibérations	Objets	Votes
DEL2026-22	Nomination d'un secrétaire de séance	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-23	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20/03/2026	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-24	Création des commissions de la commune avec désignation des membres	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-25	Désignation d'un délégué pour le SIEDA	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-26	Désignation d'un délégué pour le CNAS	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-27	Désignation d'un délégué pour le SMICA	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-28	Désignation de deux délégués et un suppléant pour le SIVOS	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-29	Désignation des membres de la commissions d'appel d'offres	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-30	Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-31	Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au Comité Syndical du SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala)	Approuvée à l'unanimité
DEL2026-32	Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de Secteur Lavernhe Projet école	Approuvée à l'unanimité

---

## 1 DEL2026-15 Nomination d'un secrétaire de séance

---

Vu l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Considérant qu'il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Considérant que BOUTONNET Nicolas est candidat

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **Nomme** BOUTONNET Nicolas en qualité de Secrétaire de Séance

---

## 2 DEL2026-23 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20/03/2026

---

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** le compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

---

## 3 DEL2026-24 Création des commissions de la commune avec désignation des membres

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au renouvellement de l'équipe municipale du 15 mars dernier, il y a lieu de renouveler les membres des différentes commissions communales :

**Finances** : BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, VABRE Philippe

Dont le président est : BOUTONNET Nicolas

**Urbanisme et aménagement foncier** : BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, MONTEILLET Marjorie, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe

Dont le président est : CALMELS Bernard,

**Assainissement et déchets** : CALMELS Bernard, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, POUGET Joël, VABRE Philippe

Dont le président est : VABRE Philippe

**Événementiel et Culture** : CABROL Vanessa, COSTES Séverine, GANEAU Emma, MARTY Sandrine, POUGET Joël

Dont le président est : POUGET Joël

**École :** CALMELS Bernard, COSTES Séverine, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, TARROUX Candy  
Dont le président est : MAZIERE Benoit

**Enfance et jeunesse :** COSTES Séverine, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie  
Dont le président est : MONTEILLET Marjorie

**Communication :** BOUTONNET Nicolas, CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, GANEAU Emmanuelle, POUGET Joël  
Dont le président est : POUGET Joël

**Voirie - Environnement Aménagement de l'espace :** CALMELS Bernard, POUGET Daniel, TARROUX Candy, THÉRON Camille, VABRE Philippe  
Dont le président est : POUGET Daniel

**Travaux et suivi des agents techniques :** CALMELS Bernard, POUGET Daniel, POUGET Joël, TARROUX Candy, THERON Camille  
Dont le président est : CALMELS Bernard

**Responsable salle des fêtes :** CABROL Vanessa, MONTEILLET Marjorie

**Responsable cimetières :** CABROL Vanessa, POUGET Daniel, POUGET Joël

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** la création des commissions de la commune.

---

#### 4 DEL2026-25 Désignation d'un délégué pour le SIEDA

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales des 15 et 22 Mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Désigne** comme délégué communal auprès du SIEDA :

**M.POUGET Daniel**

Adresse personnelle : 122 route du Lac  
CP commune : 12160 MANHAC  
Date de naissance : 06/12/1965  
Email : pougetdaniel@sfr.fr  
Profession : Retraité

---

**5 DEL2026-26 Désignation d'un délégué pour le CNAS**

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales des 15 et 22 Mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du CNAS, Comité national d'action sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Désigne** comme délégué communal auprès du CNAS:

**M.THERON Camille**

Adresse personnelle : 81 rue du Stade

CP commune : 12160 MANHAC

Date de naissance : 24/12/1984

Email : cam-t@hotmail.fr

Profession : Policier Municipal

---

**6 DEL2026-27 Désignation d'un délégué pour le SMICA**

---

Le conseil municipal,

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

**Considérant :**

- le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
- que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération D0815 du 15 avril 2008
- qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;
- qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Désigne** en qualité de délégué(e), représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Madame **MONTEILLET Marjorie**.

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

---

**7 DEL2026-28 Désignation de deux délégués et un suppléant pour le SIVOS**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N°2019-08-01 du 19/12/2019 approuvant les statuts du « SIVOS du PAYS SEGALI » et sollicitant la Préfecture de l'Aveyron pour la création du SIVOS au 1er Janvier 2021.

**Considérant** qu'il convient de désigner 2 (deux) délégués titulaires et 1 (un) délégué suppléant de la commune auprès du SIVOS du PAYS SEGALI.

Après un appel de candidatures, les listes de candidats sont les suivantes :

Candidats titulaires :

- Benoit MAZIERE
- Sandrine MARTY

Candidat suppléant :

- Bernard CALMELS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Désigne** parmi ses membres les délégués suivants auprès du SIVOS du PAYS SEGALI :

Candidats titulaires :

- Benoit MAZIERE
- Sandrine MARTY

Candidat suppléant :

- Bernard CALMELS

---

**8 DEL2026-29 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

---

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire est le président de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Sont candidats au poste de titulaire :

- BOUTONNET Nicolas
- TARROUX Candy
- CALMELS Bernard

Sont candidats au poste de suppléant :

- MAZIERE Benoit
- MONTEILLET Marjorie
- VABRE Philippe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**Désigne** en tant que :

**Délégués titulaires**

- BOUTONNET Nicolas
- TARROUX Candy
- CALMELS Bernard

**Délégués suppléants**

- MAZIERE Benoit
- MONTEILLET Marjorie
- VABRE Philippe

<b>9 DEL2026-30</b>	<b>Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie</b>
---------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence ;

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

- De désigner pour représenter la commune, Madame **Candy TARROUX**
- D'autoriser Madame **Candy TARROUX** à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où elle serait désignée par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

<b>10 DEL2026-31</b>	<b>Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au Comité Syndical du SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala)</b>
----------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a adhéré au SMELS pour la compétence de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif ;

Considérant le renouvellement du comité syndical, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du délégué au Comité Syndical du SMELS.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant au Comité Syndical du SMELS;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité membres présents

**DECIDE :**

- De désigner pour représenter la commune,
  - Monsieur **Philippe VABRE**, lequel ici présent accepte les fonctions en tant que délégué titulaire
  - Monsieur **Daniel POUGET** lequel ici présent accepte les fonctions en tant que délégué suppléant.
- D'autoriser Monsieur **Philippe VABRE** ou Monsieur **Daniel POUGET**, à être membre du Comité Syndical du SMELS

<b>11</b>	<b>DEL2026-32</b>	<b>Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de Secteur Lavernhe Projet école</b>
-----------	-------------------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du Secteur Lavernhe Projet école, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** Secteur Lavernhe Projet école est estimé à **70 211,34 € HT**.

La participation de la Commune portera sur les 30 % du montant ci-dessus soit **21 063,40 €**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise GMES SPIE CityNetworks - SLA titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **30 867,75 € HT**. La participation de la commune portera sur 50 % du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **15 433,88 €**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.

En complément des travaux ci-dessus, il est nécessaire de traiter l'éclairage public. Le projet est estimé à **8 730,25 HT**.

La participation de la commune sera de **7 330,25 €**, conformément au règlement d'usage du transfert de compétence. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez,

Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **De s'engager à verser** au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.  
Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

## Divers

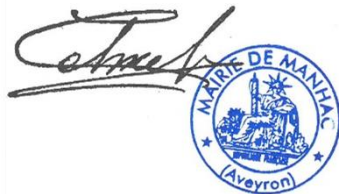
### - Questions diverses

- Chèque de caution ménage 230 euros pour la salle des fêtes :  
Un chèque de caution pour le ménage sera demandé en plus du chèque de caution habituel (caution ménage 230€ + caution salle 500€). Les responsables des salles des fêtes regarderont s'il y a lieu de revoir le règlement des salles.
- Prêt de tables :  
Il est proposé que quelques tables de Naves soient mises à disposition à Manhac pour prêt, le temps de voir pour mettre à disposition les tables du conseil si celles-ci devaient être renouvelées.  
Un groupe de travail sera constitué pour étudier le renouvellement de l'ensemble (responsables salles)
- Voirie :  
La Verderie, L'Hom et entre le Lac et Lavernhe, beaucoup de dégâts suite aux intempéries. Estimé à 60 000€ à passer en fonds de concours  
Voirie nouvelle : Naves devrait être réalisé comme prévu suite au programme
- Membre de l'EPAGE, pas de délibération le nom est à donner à la com com : **POUGET Daniel** (EPAGE versant Vaur et Aveyron)
- Membre Commission Electorale : **CABROL Vanessa**
- CCID 24 personnes + Monsieur le Maire avant le **20 mai 2026** :  
12 conseillers  
Chacun va chercher autour de son village les personnes qui pourraient être intéressées.
- Demande d'un charcutier ambulancier :  
Le conseil est d'accord pour se positionner 1 mercredi sur 2 à la Mairie. Monsieur le Maire va le recontacter pour préciser qu'il y a actuellement des travaux sur le bourg.
- Date réunion publique de présentation des élus : lundi 27 avril à 20h

- Photo des élus de groupe ou individuelle pour le site internet : à rediscuter au prochain conseil
- Prochain conseil le 12 mai à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clôturé à 23 h15.

Le Maire



Bernard CALMELS

Le secrétaire de séance



BOUTONNET Nicolas